

ORDRE DU JOUR DU 7 AVRIL 2014

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2013
4. Approbation des procès-verbaux du mois de mars 2014
5. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
6. Lecture de la correspondance
 - Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole demande d'aide financière
 - Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole
 - Comité des Fêtes du 150e – Invitation à la cérémonie des retrouvailles
 - Parc de la rivière Batiscan – Demande de résolution d'appui
 - Daniel Duguay – Plan modifié en regard de sa demande de dérogation mineure
 - Le Grand Défi Pierre Lavoie – Demande d'autorisation de passage
7. Dépôt des écritures du journal général
8. Résolution concernant la reddition de comptes 2013 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
9. Résolution en regard de la demande de dérogation mineure de Daniel Duguay du 3711 rang Saint-Alexis
10. Résolution d'adjudication du contrat concernant l'achat et l'épandage d'abat-poussière liquide
11. Résolution d'adjudication du contrat pour le balayage mécanisé des rues
12. Résolution d'adjudication du contrat fauchage des routes
13. Résolution autorisant le maire à participer au congrès de la FQM et autorisant la directrice générale à participer au congrès et au colloque de zone de l'ADMQ
14. Résolution autorisant l'inspecteur municipal à faire passer la niveleuse
15. Résolution relative à la collecte de pneus
16. Résolution relative à l'emploi d'aide occasionnelle à l'inspecteur municipal
17. Résolution concernant la répartition des travaux de voirie pour l'année 2014
18. Résolution concernant la Semaine de l'action bénévole
19. Résolution pour confier l'entretien des aménagements paysagers
20. Résolution autorisant les dépenses suite à l'attribution des noms à des locaux et à l'Édifice municipal
21. Résolution pour mandater Jean-Guy Ladouceur à procéder à l'inspection et à la réparation des points géodésiques
22. Résolution en regard du contrat pour la refonte du site web (Internet)
23. Résolution octroyant un contrat d'entretien préventif pour les deux pompes Xylem de la station de pompage du système d'Assainissement des eaux usées
24. Questions diverses
25. Période de questions
26. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue lundi le 7 avril 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Nicole Grenon, conseillère Françoise Asselin, conseillère
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Frédéric Morissette, conseiller Robert Normandin, conseiller Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 24, comme suit :

- Résolution autorisant le paiement de certaines factures
- Serment des membres du conseil en regard du code d'éthique et de déontologie
- Mutuelle Municipalités du Québec – réponse en regard d'un garde-corps pour la scène de l'Édifice municipal
- Formation – L'organisation municipale et son CCU : rôles complémentaires
- Panneau 150^e Saint-Luc-de-Vincennes – GRAFI-K7 design

3. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier au 31 décembre 2013. Monsieur Daniel Proulx, auditeur externe (auditeur indépendant) pour la municipalité de la firme comptable *Dessureault CPA et Associés Inc.*, explique le rapport et répond aux questions relatives à ce rapport. En résumé, les revenus totalisent **1 360 379 \$** incluant des revenus d'investissement pour **686 215 \$**, les charges totalisent **676 717 \$** et les éléments de conciliation à des fins fiscales totalisent **93 631 \$**; donnant comme résultat un surplus de fonctionnement de l'ordre de **91 078 \$**.

4. Résolution 2014-04-41

Approbation des procès-verbaux du mois de mars 2014

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de mars 2014, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2014-04-42

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de mars 2014, **datée du 2 avril 2014**, du chèque **2578 à 2598** et du prélèvement no **237 et 240 à 266** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **107 818.45 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs datée du 2 avril 2014**) du mois de mars 2014, pour un montant de : **70 728.13 \$** inclus dans la liste des chèques émis;
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de mars 2014, datée du **31 mars 2014**, pour les salaires versés du numéro # **502888** au numéro # **502922**; pour un montant total de **10 183.30 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. **Lecture de la correspondance**

a. **Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole demande d'aide financière**

La directrice générale madame Louise Baillargeon, invite la municipalité à se joindre à l'organisme pour souligner la Semaine de l'action bénévole, qui se tiendra du 6 au 12 avril prochain sous le thème «*Bénévole de la tête aux pieds*». Il nous est demandé une contribution financière de l'ordre de 350.00 \$ afin de permettre, comme par les années passées, d'offrir gratuitement un repas de reconnaissance à l'ensemble des bénévoles du territoire.

Résolution 2014-04-43

Résolution concernant une demande d'aide financière pour le dîner des bénévoles du 10 avril 2014

CONSIDÉRANT QUE le CAB de la Moraine adresse une demande financière à la municipalité, afin de permettre d'offrir gratuitement une activité de reconnaissance universelle pour tous les bénévoles, incluant une conférence et un dîner à l'ensemble des bénévoles du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de verser au Centre d'action bénévole de la Moraine une contribution financière de l'ordre de 250.00 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole

La directrice générale madame Louise Baillargeon, transmet à la municipalité une paire de billet pour assister à l'activité du jeudi 10 avril prochain qui soulignera la Semaine de l'action bénévole. Monsieur le maire ne pouvant y assister délègue Madame Françoise Asselin.

c. Comité des Fêtes du 150e – Invitation à la cérémonie des retrouvailles

Le comité des Fêtes du 150e invite les membres du conseil municipal ainsi que leur conjoint et conjointe, à l'activité du 4 mai prochain, soit à la cérémonie des retrouvailles qui sera suivi d'un dîner d'ouverture. La confirmation des présences est requise pour le 7 avril.

d. Parc de la rivière Batiscan – Demande de résolution d'appui

Monsieur Jean Huard, directeur général de l'organisme, sollicite une résolution d'appui de notre municipalité, pour appuyer la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme de développement régional et forestier (autrefois Volet 2) auprès du Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs.

Résolution 2014-04-44

CONSIDÉRANT QUE le Parc de la rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière au Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de développement régional et forestier (autrefois Volet 2);

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que le Parc de la rivière Batiscan puisse se doter d'un nouveau réseau de sentiers exclusivement prévu pour la pratique de vélo de montagne;

CONSIDÉRANT QUE la pratique de cette activité plein air est à la hausse au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond entièrement à la mission du Parc de la rivière Batiscan qui prévoit entre autre de développer des activités récréotouristiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui est adressée à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour la présentation de ce projet;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Daniel André Thibeault, la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes appuie la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès du Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de développement régional et forestier.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

e. **Daniel Duguay – Plan modifié en regard de sa demande de dérogation mineure**

Monsieur Daniel Duguay adresse une lettre à la municipalité, pour déposer un plan modifié pour son projet de garage; réduisant la hauteur de ce dernier. Le conseil municipal souhaite que ce dossier soit resoumis au CCU avant l'adoption d'une résolution par le conseil.

f. **Le Grand Défi Pierre Lavoie – Demande d'autorisation de passage**

Il nous est demandé une autorisation de passage, pour le 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie, évènement qui aura lieu le 14 juin prochain. Le conseil est d'accord avec la demande, la directrice générale en informera l'organisme.

7. **Dépôt des écritures du journal général**

La directrice générale dépose pour consultation les écritures comptables pour le mois de mars 2014.

8. Résolution 2014-04-45

Résolution concernant la reddition de comptes 2013 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 66 026 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées pour la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, il est unanimement résolu et adoptée que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **Résolution en regard de la demande de dérogation mineure de Daniel Duguay du 3711 rang Saint-Alexis**

Reportée.

10. Résolution 2014-04-46

Résolution d'adjudication du contrat concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide

CONSIDÉRANT QUE depuis huit (8) ans Somavrac (c.c.) Inc., est l'entreprise à qui la municipalité octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide, étant toujours le plus bas soumissionnaire suite aux appels d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis depuis huit (8) ans ont varié entre 0.283\$/litre à 0.342\$/le litre et que le prix de 2013 a été de l'ordre de 0.295\$/litre;

CONSIDÉRANT QUE Somavrac (c.c.) Inc. nous a soumis une confirmation de prix en date du 14 mars 2014, pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide, soit pour un volume de 14 400 litres à 0.310\$/litre plus les taxes applicables;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la soumission de Somavrac (c.c.) Inc., pour la fourniture et l'épandage de 14 400 litres d'abat-poussière liquide (chlorure de calcium liquide 35%) à 0.310 \$/litre, pour un prix total de 4,464.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les conditions sont les mêmes que ceux des années antérieures, c'est-à-dire que la quantité totale par épandage sera de 7 200 litres, il y aura deux épandages selon les dates choisies par l'inspecteur-municipal, chaque épandage se fera sur une distance de 1 800 mètres à un taux de 4 000 litres du kilomètre et l'abat-poussière devra être conforme aux critères préalablement établis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2014-04-47

Résolution d'adjudication du contrat pour le balayage des rues et stationnements au moyen d'un balai mécanique aspirant

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2014, le conseil adoptait une résolution mandant la directrice générale à préparer un appel d'offres, par voie d'invitation, pour le balayage des rues et stationnements au moyen d'un balai mécanique aspirant;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes furent reçues;

- Groupe Arsenault Inc. 1,920.08 \$
- A-1 Lignes Jaunes 1 721.25 \$

CONSIDÉRANT QUE A-1 Lignes Jaunes a présenté la soumission la plus basse pour le balayage des rues et stationnements au moyen d'un balai mécanique aspirant;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-

Vincennes octroi le contrat à A-1 Lignes Jaunes pour procéder aux travaux pour le balayage mécanisé des rues et stationnements au moyen d'un balai mécanique aspirant, selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres pour le prix de 1 721.25 \$ incluant les taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2014-04-48

Résolution d'adjudication du contrat pour le fauchage et débroussaillage des emprises des rues et routes de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2014, le conseil adoptait une résolution mandant la directrice générale à préparer un appel d'offres, par voie d'invitation, pour le fauchage et débroussaillage des emprises des rues et routes, pour un contrat de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes furent reçues :

- 9072-3602 Québec Inc., pour un montant total de soumission de 14 659.32 \$, soit 4 886.44 \$ pour chacune des trois années;
- Techni-Sol Pelouse Neault Inc., pour un montant total de soumission de 17 058.05 \$, soit 5 518.80 \$ pour l'année 2014 et avec 3 % supplémentaire aux autres années soit pour 2015 et 2016.

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée est conforme pour le fauchage et débroussaillage des emprises des rues et routes;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accorde le contrat à 9072-3602 Québec Inc., pour les travaux de fauchage et débroussaillage des emprises des rues et routes selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres, pour la somme totale de 14 659.32 \$, réparti de la manière suivante :

Année 2014	4,886.44 \$ incluant les taxes.
Année 2015	4,886.44 \$ incluant les taxes.
Année 2016	4,886.44 \$ incluant les taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2014-04-49

Résolution autorisant le maire à participer au congrès de la FQM et autorisant la directrice générale à participer au congrès et colloque de zone de l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités organise chaque année un congrès annuel pour ses membres;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux organise également un congrès annuel et un colloque de zone à l'intention de ses membres;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le maire et la directrice générale participent à ces événements;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le maire Jean-Claude Milot à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités et autorise la directrice générale à participer au congrès et au colloque de zone de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec;

QUE les frais pour le congrès de la F.Q.M. pour monsieur le maire sont inclus dans la quote-part payable à la MRC des Chenaux;

QUE les frais d'inscription pour le congrès de l'ADMQ sont de 500 \$ plus taxes, les frais d'inscription pour le colloque de zone sont d'environ 100 \$ et il faut aussi prévoir les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2014-04-50

Résolution autorisant l'inspecteur municipal à faire passer la niveleuse

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fois en cours d'année, il est nécessaire d'avoir recours à une niveleuse pour sécuriser les routes en gravier de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'avant l'application de l'abat-poussière liquide et après de fortes pluies, il est requis de niveler;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise Luc Normandin, inspecteur municipal, à obtenir les services d'une niveleuse au besoin en cours d'année;

QUE cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Maurice à l'effet que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes prend en charge le nivelage du rang St-James.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2014-04-51

Résolution relative à la collecte des pneus

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Municipalité organise une collecte permettant aux citoyens de disposer des pneus usagés;

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec met à la disposition des municipalités un service gratuit de collecte;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte favorise la récupération au lieu de retrouver les pneus dans les fossés;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à

organiser une collecte de pneus sur notre territoire au cours du mois de mai 2014 en collaboration avec Recyc-Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2014-04-52

Résolution relative à l'emploi d'aide occasionnelle à l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué sur le fait qu'il désire embaucher une personne de Saint-Luc-de-Vincennes, sans passer par un programme d'emploi, comme aide occasionnelle à l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le travail consiste à exécuter divers travaux d'entretien, dont la tonte du gazon et la préparation du terrain de balle durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de savoir quels sont les étudiants et les personnes intéressés par un tel emploi;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à publier dans le bulletin municipal un message relatif à l'emploi d'aide à l'inspecteur municipal pour la saison estivale 2014;

QUE le salaire horaire est celui du salaire minimum prévu par la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Résolution 2014-04-53

Résolution concernant la répartition des travaux de voirie pour l'année 2014

CONSIDÉRANT QU'à partir du budget adopté par le conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé un projet déterminant la répartition entre les différents travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ce document;

CONSIDÉRANT QUE le total des crédits disponibles est de **86 736 \$** en conservant une réserve de **5 000 \$** pour les imprévus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Françoise Asselin, le conseil choisit de répartir les travaux de voirie, comme suit pour l'année 2014 :

Vérification du réseau routier, interventions, déplacements (Inspecteur)	8 689.00 \$
Frais de génie & arpentage des rues	2 000.00 \$
Balayage des rues	1 800.00 \$
Fauchage des routes	4 600.00 \$
Nivelage des rangs (6)	5 250.00 \$
Abat-poussière (calcium liquide)	4 600.00 \$
Dégeler puisards et ponceaux	1 000.00 \$
Nettoyage égouts pluviaux	600.00 \$
Creusage des fossés	7 300.00 \$

Réfection de ponceau de chemin (matériel, excavatrice)	2 400.00 \$
Nettoyage des ponceaux de chemins	900.00 \$
Réparer accotement	1 500.00 \$
Enlèvement de la neige des fossés printemps (rétro-excavatrice)	1 000.00 \$
Réfection ou réparation de trottoir	250.00 \$
Asphaltage et gravelage	29 000.00 \$
Asphalte froide	600.00 \$
Lignes sur la chaussée	3 500.00 \$
Achat de signalisation, installation et réparation	300.00 \$
Total des dépenses à prévoir	75 489.00 \$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. Résolution 2014-04-54

Résolution concernant la Semaine de l'action bénévole

CONSIDÉRANT QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quant il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, au nom du Conseil municipal et des citoyens et citoyennes de Saint-Luc-de-Vincennes, Jean-Claude Milot, maire, proclame par la présente que la semaine du 6 au 12 avril 2014 sera la « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité;

QUE tous les citoyens et citoyennes sont invités à nous aider à maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. Résolution 2014-04-55

Résolution pour confier l'entretien des aménagements paysagers

CONSIDÉRANT QUE depuis 2009 monsieur Joël Weber s'occupe de l'entretien de l'aménagement paysager de l'édifice municipal et que depuis 2011 il s'occupe de l'aménagement paysager du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la belle saison de confier à un responsable l'entretien desdits aménagements;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Weber soumet un prix pour exécuter ce travail cette année, soit le même qu'en 2012 et 2013, la somme forfaitaire de 300 \$;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'offre de monsieur Joël Weber, soit pour la somme forfaitaire de 300\$, pour l'entretien des aménagements paysagers durant toute la belle saison.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

20. Résolution 2014-04-56

Résolution autorisant les dépenses suite à l'attribution des noms à des locaux et à l'Édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution 2014-03-36 a attribué des noms, à l'Édifice municipal et à certains locaux ainsi qu'au parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites auprès du fournisseur, qui a produit le visuel des panneaux de Bienvenue/Aurevoir en 2010, afin d'obtenir des prix pour des panneaux extérieurs et intérieurs;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bélitec a soumis deux prix pour lesdits panneaux, incluant le montage infographique et l'impression UV des vinyles, soit sur du Sintra 3 mm (pour un coût de 722.23 \$ + taxes) et soit sur du Dibond 3mm (pour un coût de 1108.55 \$ + taxes);

CONSIDÉRANT QUE ces matériaux sont conformes aux normes sur les enseignes du règlement de zonage 2009-369 et aux normes en matière de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous devons, pour les panneaux extérieurs, prévoir l'achat de contreplaqué, afin qu'il soit fixé à l'endos desdits panneaux;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal accepte la soumission de Bélitec et ainsi autorise l'achat des 5 panneaux tel que la liste, pour le prix soumis de 722.23 \$ plus les taxes applicables et ce incluant le montage infographique et l'impression UV des vinyles sur du Sintra 3 mm.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. Résolution 2014-04-57

Résolution pour mandater Jean-Guy Ladouceur à procéder à l'inspection et à la réparation des points géodésiques

CONSIDÉRANT QU'une fois au trois (3) ans, la Municipalité a la responsabilité de faire vérifier les points géodésiques situés sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder cette année, remplissant ainsi l'engagement pris avec le ministère des Ressources Naturelles;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil mandate monsieur Jean-Guy Ladouceur à procéder à l'inspection et à la réparation des points géodésiques situés sur notre territoire comme convenu à l'entente signée avec le ministère des Ressources Naturelles.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

22. Résolution 2014-04-58

Résolution en regard du contrat pour la refonte du site web (internet)

CONSIDÉRANT QUE le 23 décembre 2013, le conseil adoptait la résolution 2013-12-168, mandant la firme OZ design pour la refonte du site web de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné dans le devis de que la mise en ligne doit être faite pour le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la municipalité doit documenter en textes et en photos la firme OZ design, afin que le site soit dès plus complet et qu'il réponde à nos attentes;

CONSIDÉRANT QUE les trois premiers mois de l'année occupent beaucoup les heures de travail du personnel, pour la production des nombreux rapports annuels obligatoires (incluant le rapport financier), l'émission des comptes de taxes et ce en plus des affaires courantes;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes modifie la date mise en ligne du site internet pour le 30 juin 2014 en accord avec la firme OZ design.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

23. **Résolution octroyant un contrat d'entretien préventif pour les deux pompes Xylem de la station de pompage du système d'Assainissement des eaux usées**

Remis à l'étude pour valider la nécessité d'un tel contrat.

24. **Questions diverses**

a. Résolution 2014-04-59

Résolution autorisant le paiement de certaines factures

CONSIDÉRANT QUE depuis la transmission de la liste des factures à payer au conseil, certaines factures sont entrées;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des factures suivantes :

Continental Division Sintra	\$ 52 283.05
Aubin Pélissier	155.22
Bell (5 comptes : mars et avril)	651.09
Distribution Robert	290.19
Hydro-Québec	317.49
Laboratoire Environnex	155.50
J. Carignan et Fils Inc. (déneigement)	2 299.50
J. Carignan et Fils Inc. (machinerie)	149.47
Sonic Énergie RN	1 510.76
Transport Brouillette Inc.	10 571.49
Grafi-K7	172.46
Centre d'Action Bénévole	250.00
Total	\$ 68 806.22

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Serment des membres du conseil en regard du code d'éthique et de déontologie

La directrice générale a soumis au conseil municipal, juste avant le début de cette séance, un serment qui a été dûment complété et signé par chacun d'eux en regard du code d'éthique et de déontologie entrée en vigueur le 4 mars dernier.

c. Mutuelle Municipalités du Québec – réponse en regard d'un garde-corps pour la scène de l'Édifce municipal

La directrice générale a adressé un courriel à notre assureur (incluant des photos des lieux), afin de savoir si le petit théâtre de la salle communautaire a besoin d'une rampe en avant ? Notre assureur nous a répondu le 20 mars dernier, à l'effet que selon l'article 3.3.1.18.4 du Code de construction du Québec, l'installation d'un garde-corps ne s'applique pas au bord avant d'une scène. Si on le souhaite, il suggère d'inclure dans le contrat de location de la salle une mention afin de faire respecter les règles de sécurité établies.

d. Formation – L'organisation municipale et son CCU : rôles complémentaires

Par le biais du maire de Champlain, monsieur Guy Simon, l'Association québécoise d'urbanisme nous invite à une journée de formation qui aura lieu le 14 juin prochain, le coût est de 220 \$ par personne incluant le repas, les pauses-santé et le guide de référence sur le CCU. La directrice générale mentionne que certains membres du CCU se montraient très intéressés par cette formation, le conseil est d'accord et adopte la résolution suivante :

Résolution 2014-04-60

CONSIDÉRANT QU'une formation donnée par l'Association québécoise d'urbanisme se tiendra à Champlain en juin prochain et qu'il serait très pertinent que les membres du CCU y participent s'ils le désirent;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée par Daniel André Thibeault, le conseil autorise l'inscription des membres du CCU qui souhaitent participer à la formation *L'organisation municipale et son CCU : rôles complémentaires*, les membres étant Mesdames Françoise Asselin, Nicole Grenon ainsi que Messieurs Michel Morinville et Éric L'Abbée; le coût d'inscription de 220 \$ par personne sera à la charge de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

e. Panneau 150^e Saint-Luc-de-Vincennes – GRAFI-K7 design

La directrice générale soumet au conseil municipal, la soumission reçue de Mme Louise Cossette de GRAFI-K7; le conseil adopte la résolution suivante :

Résolution 2014-04-61

Résolution autorisant la dépense du panneau 150^e Saint-Luc-de-Vincennes

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites auprès du fournisseur GRAFI-K7 design, qui avait produit le panneau pour le sondage de la Politique familiale, afin d'obtenir un prix pour le même genre de panneau extérieur d'une dimension de 48 x 96 pour la Fête du 150^e Saint-Luc-de-Vincennes.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a soumis un prix, incluant le montage infographique, l'impression et la découpe pour la somme de 150 \$ plus les taxes applicables;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la soumission # 223 de GRAFI-K7 design et autorise la conception du visuel soulignant le 150^e Anniversaire, soit un panneau en *coroplast* de 4mm d'épaisseur, d'une dimension de 48 x 96, au montant de 150\$ plus les taxes applicables et ce incluant le montage infographique et l'impression.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

25. Période de questions

Aucune question.

26. Résolution 2014-04-62

Clôture de la séance

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, la séance est levée à 20 h 45.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-très.